

COMMUNE DE GRIGNON**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Délibération n° 2025.09.01_02**

Le premier septembre deux mil vingt-cinq, à dix- huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RIEU, Maire, en session ordinaire.

Étaient présents : Annette BELLANGER- Lina BLANC-Thierry BINET- Corinne BUSALB - Pascal DUMONT-Rémi FERRONT- Bernard FUMEY - Jean- Pierre MARGUERIE- - Valérie MATHE-François RIEU -Nicole RECORDON-Olivier RUFFIER- David TORDJMANN.

Étaient excusés : Stéphanie MARTIN (pouvoir à Valérie MATHE) - Virginie GARDET.

Date de convocation : le 27/08 /2025

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Excusés : 1

Absents : 2

Pouvoirs : 1

Votants : 13

Envoyé en préfecture le 03/09/2025

Reçu en préfecture le 03/09/2025

Publié le

ID : 073-217301308-20250901-2025090102-DE



Rapporteur : Lina BLANC

DÉLIBÉRATION 2 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi N° 82-623 du 22 juillet 1982 ;

Vu la loi L2312-1 et L2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les propositions faites au Conseil Municipal concernant les différentes subventions accordées aux associations pour l'année 2025 ;

Vu les conseillers municipaux ne prenant pas part au vote étant donné leur appartenance au bureau d'une association subventionnée (Monsieur Bernard FUMEY) ;

Ouïe cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par :

Abstentions	
Contre	
Pour	13

→ **APPROUVE** l'attribution des subventions de fonctionnement 2025 aux associations pour un montant de 12 148.00€ ;

→ **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au versement des sommes à chaque association ;

→ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2025.

Associations	Montant attribué 2025
TAEKWONDO GRIGNON	500.00 €
ASSOCIATION TELETHON	200.00€
UNION SPORTIVE DE GRIGNON	4 500.00€
AMICALE DU PERSONNEL	1 048.00€
CROIX ROUGE FRANCAISE Section Albertville	100.00€
LES RESTAURANTS DU COEUR	200.00€
ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE GRIGNON	700.00€
CLUB DES AINES RURAUX GRIGNON	600.00€
ANCIENS COMBATTANTS GRIGNON	300.00 €
CLYCLOS CLUB GRIGNON	800.00€
FOYER EDUCATION POPULAIRE DE GRIGNON	1 800.00€
ENDURANCE GRIGNON	600.00€
ASSOCIATION DES CLASSARDS GRIGNON -MONTHION	400.00€
SOLIDARITE CORBIERES	500.00€
total	12 248.00.00€

A GRIGNON, le 1er septembre 2025

Le Maire,

François RIEU



Ainsi Délibéré, le jour, mois et an susdits
 Pour extrait certifié conforme,
 Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de
 la réception en Préfecture le (Voir cachet) :
 Et de la publication, le